

SERVICES DE JUSTICE POUR LES JEUNES DU BSJ

Tout jeune a le potentiel de faire les bons choix et, parfois, ces choix mènent à des démêlées avec la justice. Pour de nombreux jeunes à risque, le fait de faire face à une accusation et à un système judiciaire qu'ils connaissent mal est un point déterminant qui peut mener à des risques plus élevés ou à une occasion d'apporter des changements positifs.



En collaboration avec un certain nombre de partenaires communautaires, le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa (BSJ) offre un soutien aux jeunes de 12 à 20 ans dans le système judiciaire en offrant des programmes qui favorisent les changements positifs du comportement.

RÉHABILITATION : ÉTABLISSEMENTS AXÉS SUR LES JEUNES

Le BSJ aide les jeunes en offrant des installations qui sont conçues pour les jeunes contrevenants âgés de 12 à 17 ans. Des programmes innovateurs et du counseling sont offerts dans deux établissements : le Centre William E. Hay, qui est passé de 24 à 40 lits en mars 2009, et le Centre d'observation et de détention Livius Sherwood.

Les deux centres offrent une détention avant et après le procès. Une formation sur les aptitudes à la vie quotidienne et des choix d'éducation—à partir des aptitudes sociales aux cours offrant des crédits du niveau secondaire, de la sensibilisation aux drogues, jusqu'aux cours techniques—offrent aux jeunes les aptitudes et les connaissances pratiques requises dans la vie de tous les jours. Ce programme donne aux jeunes l'encouragement nécessaire pour reprendre la bonne voie.

GESTION DE LA COLÈRE

Le BSJ travaille auprès des jeunes pour les aider à comprendre et à aborder les liens entre la colère et l'action, qui peuvent parfois mener à des démêlées avec la justice. Le programme est divisé en quatre étapes : reconnaître, comprendre et gérer la colère; développer des modèles de recharge; apprendre la maîtrise de soi; et la résolution de problèmes. Le programme aide les jeunes à développer de nouvelles aptitudes et à retrouver leur estime de soi.

SANTÉ MENTALE

La maladie mentale est une réalité à laquelle font face de nombreux jeunes contrevenants. Le Programme d'approche judiciaire pour les jeunes ayant des troubles de santé mentale vise à cerner et à recommander d'autres options pour les jeunes dont les problèmes principaux sont liés à la santé mentale, et non au comportement criminel. Ce programme aide également les jeunes qui nécessitent une évaluation psychiatrique ou un envoi en consultation vers des services de santé communautaires, et offre des renseignements et du soutien aux membres de la famille d'un jeune aux prises avec une maladie mentale.

RÉINTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

Le but du Programme de réintégration communautaire est de réduire le récidivisme en abordant les causes sous-jacentes. Au moyen du counseling, le jeune sous garde peut commencer à reconnaître les liens entre le comportement et les conséquences. S'ils sont en mesure d'observer leur propre comportement et de comprendre comment ils en sont arrivés où ils sont, ils sont mieux en mesure de développer des relations saines avec les autres et de se concentrer sur l'avenir.

Pour contacts médias :

Eva Schacherl
Directrice des communications
613 729-0577, poste 1215
eschacherl@ysb.on.ca

Lina Harper
Agente des communications
613 729-0577 poste 1206:
lharper@ysb.on.ca